



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence pour l'enseignement du français à l'étranger

Question écrite n° 110151

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'audit décidé par le Gouvernement sur les missions, organisations et compétences de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE). Parmi les recommandations formulées, les rapporteurs proposent notamment la création d'un préconseil d'administration spécifiquement dédié à l'examen de la politique et des projets immobiliers de l'agence. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport de la mission d'audit de modernisation sur les compétences immobilières de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), produit en juin 2006, comporte effectivement, parmi ses recommandations, la création d'un pré-conseil d'administration spécifiquement dédié à l'examen de la politique et des projets immobiliers de l'agence. L'agence réfléchit actuellement aux modalités de mise en place d'une instance de ce type, sachant qu'il ne peut être envisagé de priver les membres du conseil d'administration, appelés à se prononcer sur les opérations immobilières, de l'ensemble des discussions approfondies préalables à la prise de décision en matière immobilière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110151

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11706

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1240